

**EXPLICATION DES ÉCARTS ENTRE LE
RAPPORT ANNUEL 2017
ET LE DOSSIER TARIFAIRE 2017
ET SUIVI DU DÉVELOPPEMENT
DES OUTILS D'ANALYSE**

(suivi des décisions D-2013-106, D-2014-077 et D-2014-165)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1 Analyse des écarts entre le Rapport annuel 2017 et la Cause tarifaire 2017 (volumes et nombre de clients)	3
1.1 Mise en contexte.....	3
1.2 Analyse des écarts du marché des grandes entreprises (GE).....	4
1.3 Analyse des écarts du marché des petit et moyen débits (PMD).....	6
2 Développement des outils d'analyse.....	7
2.1 Mise en contexte.....	7
2.2 développement des outils informatiques d'analyse	7
CONCLUSION	8

INTRODUCTION

1 Dans sa décision D-2014-077 relative au dossier tarifaire 2014, la Régie de l'énergie (la
2 « Régie ») ordonnait à Énergir, s.e.c. (« Énergir ») de :

3 « [516] [...] **poursuivre le développement d'outils informatiques** [requis par la décision D-2013-
4 106] **qui permettront d'établir des bases de données historiques de consommation et de**
5 **facturation. L'analyse de ces données lui permettra de dégager des tendances sur l'évolution**
6 **réelle de la consommation des clients. »**

7 Dans sa décision D-2014-165 relative au Rapport annuel 2013, la Régie prenait acte :

8 « [147] [...] **du suivi déposé par le Distributeur à l'égard de sa réflexion sur l'identification**
9 **des données réelles de base, à savoir le nombre de clients, les volumes de vente et les**
10 **revenus par palier tarifaire. La Régie s'en déclare satisfaite et s'attend, à partir du rapport**
11 **annuel 2014, à la présentation d'une analyse comparative entre les revenus réels par palier**
12 **de consommation annuelle et ceux présentés lors de la cause tarifaire. »**

13 La présente pièce vise à comparer les volumes et le nombre de clients du Rapport annuel 2017
14 avec ceux de la Cause tarifaire 2017 ainsi qu'à donner une mise à jour du développement d'outils
15 informatiques.

1 ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE LE RAPPORT ANNUEL 2017 ET LA CAUSE TARIFAIRE 2017 (VOLUMES ET NOMBRE DE CLIENTS)

1.1 MISE EN CONTEXTE

16 Dans sa décision D-2013-106, la Régie indiquait que :

17 « [532] [...] *les données prévisionnelles et réelles sont au cœur des activités du distributeur. Elles*
18 *lui permettent de connaître sa clientèle et d'en mesurer l'évolution afin de déterminer des stratégies*
19 *de marché. Ces données sont fondamentales, tant pour le distributeur et les intervenants que pour*
20 *la Régie. »*

21 La section suivante présente une analyse comparative entre les données réelles et
22 prévisionnelles de l'année 2017 pour le marché des grandes entreprises (GE) ainsi que pour celui
23 des petit et moyen débits (PMD).

1.2 ANALYSE DES ÉCARTS DU MARCHÉ DES GRANDES ENTREPRISES (GE)

- 1 Le tableau suivant présente la comparaison entre les volumes et le nombre de clients réels 2017
 2 par rapport à ceux prévus lors de la Cause tarifaire 2017 pour le marché des grandes entreprises
 3 (GE).

Tableau 1 – Marché des grandes entreprises (GE)

RÉEL 2017			BUDGET 2017			ÉCARTS RÉEL vs BUDGET	
DESCRIPTION	NOMBRE USAGERS	VOLUMES DE DISTRIBUTION	DESCRIPTION	NOMBRE USAGERS	VOLUMES DE DISTRIBUTION	NOMBRE USAGERS	VOLUMES DE DISTRIBUTION
	(#)	(10 ³ m ³)		(#)	(10 ³ m ³)	(#)	(10 ³ m ³)
PALIER 4.6	47	266,541	PALIER 4.6	49	262,260	(1)	4,281
PALIER 4.7	33	672,585	PALIER 4.7	33	664,980	(0)	7,605
PALIER 4.8	12	604,824	PALIER 4.8	12	585,848	0	18,976
PALIER 4.9	4	637,230	PALIER 4.9	4	672,671	-	(35,441)
PALIER 4.10	2	519,989	PALIER 4.10	2	498,000	-	21,989
TARIF 4	98	2,701,169	TARIF 4	100	2,683,759	(2)	17,410
PALIER 5.5 VA	15	27,417	PALIER 5.5 VA	19	41,140	(4)	(13,723)
PALIER 5.5 VB	30	48,870	PALIER 5.5 VB	31	51,382	(1)	(2,512)
PALIER 5.6 VA	4	24,752	PALIER 5.6 VA	5	24,782	(1)	(30)
PALIER 5.6 VB	11	46,826	PALIER 5.6 VB	9	41,403	2	5,423
PALIER 5.7 VA	3	17,548	PALIER 5.7 VA	3	16,449	-	1,098
PALIER 5.7 VB	3	7,843	PALIER 5.7 VB	4	12,752	(1)	(4,909)
PALIER 5.8 VA	3	27,399	PALIER 5.8 VA	3	27,015	-	384
PALIER 5.8 VB	1	1,074	PALIER 5.8 VB	1	2,096	-	(1,022)
PALIER 5.9 VA	5	65,276	PALIER 5.9 VA	4	48,363	1	16,913
PALIER 5.9 VB	-	-	PALIER 5.9 VB	-	-	-	-
TARIF 5	74	267,004	TARIF 5	79	265,382	(5)	1,623
TOTAL (excl GA)	172	2,968,174	TOTAL (excl GA)	179	2,949,141	(6)	19,033
GA	2	71,712	GA	2	8,000	-	63,712
TOTAL	174	3,039,886	TOTAL	181	2,957,141	(6)	82,745

- 4 Pour les tarifs D₄ et D₅, les volumes livrés présentent une hausse par rapport aux volumes prévus
 5 de la Cause tarifaire 2017.

- 6 La baisse du nombre d'usagers au tarif D₅ s'explique principalement par la non-réalisation de
 7 signatures de nouveaux clients ainsi que par la perte de clients existants à ce tarif.

- 8 Au sous-tarif 4.7, la hausse globale s'explique par la migration du sous-tarif 4.6 d'un client du
 9 secteur des aliments et boissons. Cette migration est plus que compensée au sous-tarif 4.6 par

1 un nouveau client dans le secteur de la construction ainsi que par deux clients du secteur des
2 aliments et boissons. Ces derniers ont plus consommé que prévu à la suite d'une augmentation
3 de la production pour un client et à une migration vers le sous-tarif 4.6 à partir de décembre 2016
4 pour un autre, bien qu'il était prévu qu'il soit en combinaison avec le sous-tarif 5.6 VA pour
5 l'ensemble de l'exercice. Le sous-tarif 5.6 VA connaît donc une baisse qui est compensée par
6 deux clients, un institutionnel et l'autre du secteur des aliments et boissons à la suite de
7 consommations plus importantes que prévu.

8 L'augmentation globale au sous-tarif 4.8 s'explique par la consommation de deux clients du
9 secteur des pâtes et papiers et de la métallurgie. Le premier client est passé en tarif 4.8 à partir
10 de mai 2017 alors qu'il était prévu au tarif 1 sur l'ensemble de l'exercice. De plus, il a connu une
11 augmentation de sa production. Concernant le client de la métallurgie, sa consommation est plus
12 forte, car il a consommé moins de combustibles alternatifs que prévu. Cette forte augmentation
13 au sous-tarif 4.8 est en partie contrebalancée par un client manufacturier qui est passé du sous-
14 tarif 4.8 à une combinaison des sous-tarifs 4.8 et 5.9 VA. Le sous-tarif 5.9 VA connaît donc une
15 augmentation globale grâce à ce client malgré une diminution de la consommation d'un client du
16 secteur des pâtes et papiers à la suite d'une diminution de la production.

17 La baisse globale au sous-tarif 4.9 s'explique par deux clients du secteur de l'aluminium et de la
18 chimie/pétrochimie. Le premier client a diminué sa consommation à la suite de l'utilisation de
19 chaudières électriques alors que le second l'a réduite à la suite d'une baisse de la production. Le
20 sous-tarif 4.10 connaît une augmentation, bien qu'un client du secteur de la production électrique
21 a également diminué sa production. Cela est plus que compensé par l'augmentation de la
22 consommation d'un client du secteur de la métallurgie. Ce dernier a haussé sa consommation à
23 la suite de l'utilisation d'un second module en cours d'exercice.

24 Le sous-tarif 5.6 VB connaît une augmentation globale malgré une diminution de la
25 consommation d'un client institutionnel qui a eu une consommation plus élevée que prévu au tarif
26 3. Cela est plus que compensé par un transfert en cours d'exercice d'un client institutionnel du
27 sous-tarif 5.7 VB au sous-tarif 5.6 VB expliquant ainsi l'écart entre la consommation réelle et
28 prévue au sous-tarif 5.7 VB.

29 Pour ce qui est du GA, les volumes livrés présentent une forte hausse par rapport aux volumes
30 prévus de la Cause tarifaire 2017. Cette croissance des volumes résulte des livraisons de gaz

1 d'appoint concurrence plus importantes que celles anticipées. Des clients des secteurs de la
 2 construction, des pâtes et papiers et manufacturier ont profité du faible prix du gaz naturel et ont
 3 préféré en faire l'utilisation plutôt que d'utiliser des alternatives énergétiques plus polluantes. La
 4 hausse de gaz d'appoint (GA) résulte aussi du fait que des clients au tarif interruptible ont
 5 consommé du gaz d'appoint pour éviter une interruption (GAI).

1.3 ANALYSE DES ÉCARTS DU MARCHÉ DES PETIT ET MOYEN DÉBITS (PMD)

6 Le tableau suivant présente la comparaison entre les volumes et le nombre de clients réels 2017
 7 par rapport à ceux prévus lors de la Cause tarifaire 2017 pour le marché des petit et moyen débits
 8 (PMD).

Tableau 2 – Marché petit et moyen débits (PMD)

RÉEL 2017			BUDGET 2017			ÉCARTS RÉEL vs BUDGET	
DESCRIPTION	NOMBRE USAGERS (#)	VOLUMES DE DISTRIBUTION (10 ³ m ³)	DESCRIPTION	NOMBRE USAGERS (#)	VOLUMES DE DISTRIBUTION (10 ³ m ³)	NOMBRE USAGERS (#)	VOLUMES DE DISTRIBUTION (10 ³ m ³)
0-1 095 m ³ /an	71,591	35,635	0-1 095 m ³ /an	60,438	22,690	11,152	12,944
1 095-3 650 m ³ /an	73,800	167,323	1 095-3 650 m ³ /an	74,985	143,420	(1,184)	23,902
3 650-10 950 m ³ /an	28,208	190,781	3 650-10 950 m ³ /an	32,817	173,098	(4,609)	17,683
10 950-36 500 m ³ /an	17,834	401,532	10 950-36 500 m ³ /an	19,316	349,293	(1,482)	52,239
< 36 500 m³/an	191,433	795,271	< 36 500 m³/an	187,556	688,501	3,878	106,769
36 500-109 500 m ³ /an	7,926	546,726	36 500-109 500 m ³ /an	8,881	530,912	(955)	15,814
109 500-365 000 m ³ /an	2,340	492,244	109 500-365 000 m ³ /an	2,521	486,652	(181)	5,592
365 000-1 095 000 m ³ /an	535	358,539	365 000-1 095 000 m ³ /an	597	371,570	(62)	(13,031)
1 095 000-3 650 000 m ³ /an	141	291,622	1 095 000-3 650 000 m ³ /an	154	283,238	(12)	8,384
> 3 650 000 m ³ /an	14	79,100	> 3 650 000 m ³ /an	19	91,948	(5)	(12,848)
> 36 500 m³/an	10,956	1,768,230	> 36 500 m³/an	12,172	1,764,320	(1,216)	3,911
TARIF 1 régulier	202,389	2,563,501	TARIF 1 régulier	199,728	2,452,821	2,662	110,680
TARIF 1 avec rabais transitoire	60	22,222	TARIF 1 avec rabais transitoire	63	25,599	(3)	(3,377)
TOTAL TARIF 1	202,449	2,585,723	TOTAL TARIF 1	199,791	2,478,420	2,658	107,303
PALIER 3.3	92	19,006	PALIER 3.3	94	18,504	(3)	502
PALIER 3.4	104	78,347	PALIER 3.4	106	70,684	(3)	7,663
PALIER 3.5	68	145,410	PALIER 3.5	80	142,932	(12)	2,478
TARIF 3	264	242,763	TARIF 3	280	232,120	(17)	10,643
TOTAL PMD	202,714	2,828,486	TOTAL PMD	200,071	2,710,540	2,642	117,946

9 Tel qu'indiqué dans le tableau précédent, les livraisons pour l'année 2017 dans le marché des
 10 petit et moyen débits sont supérieures à celles budgétées et ce, pour l'ensemble des tarifs. Parmi
 11 les facteurs ayant influencé à la hausse les livraisons au tarif 1 et 3, l'impact le plus important est
 12 causé par des livraisons associées à la maturation des nouvelles ventes pour l'année 2017 qui

1 se sont avérées supérieures au budget. Également, les variations de consommations sont liées
2 à une conjoncture économique plus favorable que celle anticipée au moment de produire la
3 Cause tarifaire 2017. Enfin, on constate aussi une croissance des livraisons réelles des clients
4 VGE consommant au PMD par rapport au niveau prévu à la Cause tarifaire 2017.

5 Il importe de rappeler que les facteurs de base utilisés pour établir la prévision sont appliqués
6 globalement. Dans un deuxième temps, cette prévision est ventilée par palier de consommation
7 annuelle à l'aide d'une répartition basée sur l'historique de consommation. Les variations de
8 consommation étant calculées et justifiées par des facteurs globaux, il n'est actuellement pas
9 possible d'expliquer les écarts par palier.

2 DÉVELOPPEMENT DES OUTILS D'ANALYSE

2.1 MISE EN CONTEXTE

10 Dans sa décision D-2013-106, la Régie ordonnait à Énergir de :

11 « [540][...] **mettre en place, le plus rapidement possible, les outils informatiques requis pour**
12 **être en mesure d'identifier les données réelles de base, à savoir le nombre de clients, les**
13 **volumes de vente et les revenus par palier et sous palier tarifaire.** »

14 Un suivi de cette décision a été donné par Énergir dans les Rapports annuels 2013¹, 2014², 2015³
15 et 2016⁴. La présente section vise à donner une mise à jour des progrès réalisés par Énergir au
16 cours de l'exercice 2017.

2.2 DÉVELOPPEMENT DES OUTILS INFORMATIQUES D'ANALYSE

17 Au cours de l'exercice 2016, et comme mentionné dans le Rapport annuel 2016, Énergir a défini
18 la solution visant à développer l'outil d'analyse sur les volumes de consommation normalisés, le
19 nombre de clients et les revenus normalisés. Les étapes de développement et de réalisation du
20 projet ont débuté durant le premier trimestre de l'exercice 2017. À ce moment, Énergir anticipait
21 que l'implantation et la mise en service des nouveaux outils informatiques seraient complétées
22 au cours de l'exercice 2018.

¹ R-3871-2013, B-0048, Gaz Métro-9, Document 6.

² R-3916-2014, B-0042, Gaz Métro-9, Document 6.

³ R-3951-2015, B-0111 Gaz Métro-9, Document 4.

⁴ R-3992-2016, B-0044 Gaz Métro-9, Document 4.

1 Le développement de l'outil avance bien et Énergir anticipe toujours que sa mise en service sera
2 réalisée au cours de l'exercice 2018. Toutefois, à travers le développement de la solution,
3 l'intégration du calcul de la normalisation des volumes s'est avérée beaucoup plus complexe et
4 laborieuse qu'anticipée. Cet enjeu technique a pour effet de retarder la mise en production de
5 l'outil « complet » d'analyse. Il importe de préciser qu'une grande partie de l'outil sera tout de
6 même déployée au cours de l'exercice 2018. En effet, l'outil a été développé de manière à donner
7 accès aux données détaillées issues de la facturation. Ceci permettra à Énergir d'analyser les
8 volumes réels consommés, c'est-à-dire sans ajustement relatif à la normalisation, ainsi que de
9 sauvegarder toutes les données statistiques de consommation dans une base de données qui
10 servira éventuellement à établir un modèle de projection par palier de consommation.

11 À ce jour, l'équipe des TI d'Énergir demeure à la recherche d'une solution pour l'intégration et le
12 calcul de la normalisation en volumes et en dollars. Énergir vise à mettre en place une solution
13 qui n'alourdisse pas ses processus de fermeture mensuelle, que ce soit en termes de délai ou de
14 complexité et qui minimise les risques et les coûts, tout en maximisant les bénéfices qui en seront
15 tirés. Cette solution doit aussi avoir une certaine flexibilité permettant de faire face à des
16 changements qui pourraient survenir dans l'avenir, que ce soit au niveau des besoins émanant
17 de l'allocation des coûts et de la structure tarifaire d'Énergir ou du mécanisme incitatif qui seront
18 éventuellement mis en place.

CONCLUSION

19 Énergir réitère que les explications de variation de consommation par palier au tarif 1 demeurent
20 difficiles. Le travail accompli au cours de la dernière année indique que la normalisation des
21 volumes est plus complexe qu'anticipé. Compte tenu des enjeux techniques rencontrés, Énergir
22 ne peut se prononcer avec précision à l'égard de l'année à laquelle le développement
23 informatique « complet » permettra de fournir des explications plus détaillées sur les volumes et
24 les revenus réels normalisés. Toutefois, dans l'attente de l'intégration de la normalisation, Énergir
25 bénéficiera au cours de l'exercice 2018 de la mise en service d'un outil d'analyse des volumes et
26 revenus réels de consommation ainsi que l'accès à une base de données des statistiques de
27 consommation relatives à la facturation. L'avancement du projet constitue un pas dans la bonne
28 direction afin de développer une méthodologie de prévision par client et par palier afin de mieux

1 comprendre et de fournir des explications plus détaillées à l'égard des écarts de consommation
2 en volumes et en revenus entre le réel et le budget.

3 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi de la décision D-2014-165 à l'égard**
4 **de l'explication des écarts entre le Rapport annuel 2017 et la Cause tarifaire 2017, ainsi**
5 **que du suivi du développement d'outils informatiques exigé par la décision D-2014-077.**